



CFC - CPEC

CALENDRIER 2026-2027

OCTOBRE 2026

2 - 3 - 4 Travail de rue...
en partant! (TR1)

AVRIL 2027

2 - 3 - 4 Travail de rue... en
partant! (TR1)

NOVEMBRE 2026

26 - 27 -
28 - 29 **À DISTANCE**
Travail de rue...
en partant! (TR1)

JUIN 2027

4 Moi, l'autre et la
gang (MAG)

JANVIER 2027

8 - 9 Santé mentale et
travail de rue
(SMTR)



AUTRES FORMATIONS

MARS 2027

12 - 13 - 14 Travail de rue...
en partant! (TR2)*

***Préalable de TR2 :** au
moins 1 an d'expérience
après avoir suivi *Travail de
rue... en partant!* (TR1) est
requis.

Notre équipe peut se déplacer dans
vos locaux pour donner des
formations spécifiques à votre
équipe, ou créer des formations sur
mesure selon vos besoins. Voici
quelques exemples de thèmes :

- La réduction des méfaits;
- Les techniques pratiques de
premier contact;
- L'éthique en travail de rue;
- et plus encore...

Les formations en présentiel sont données dans la ville de Québec. Vous êtes un
groupe déjà formé ailleurs au Québec? Notre équipe peut se déplacer : écrivez-nous
pour discuter de vos besoins.

Inscriptions : www.cfc-cpec.org/inscription





CFC - CPEC

MODALITÉS

- Un minimum de 10 personnes participantes est requis pour que la formation ait lieu.
- En cas d'annulation par manque de participants, d'autres dates de formations vous seront proposées.
- Nous communiquerons avec vous pour confirmer la tenue et les détails de la formation 10 jours avant la date prévue.
- La période d'inscription prend fin 10 jours avant la date de la formation.

INSCRIPTION

- Pour vous inscrire, veuillez remplir la fiche d'inscription au **www.cfc-cpec.org/inscription**.
- Notez que les frais d'inscription à toutes les formations n'incluent pas les coûts d'hébergement et des repas.
- L'inscription à une formation peut être annulée et remboursée intégralement si l'annulation se fait au moins 10 jours avant la date de la formation. Consultez notre **politique d'annulation** sur notre site Web pour en savoir plus.
- Prenez note qu'il y aura des frais pour un retard de paiement après 30 jours.
- Le paiement se fait à partir du moment que la formation est confirmée, 10 jours avant le début de celle-ci.
- Le paiement peut se faire par virement Interac à l'adresse suivante : info@cfc-cpec.org; ou par chèque à l'ordre du CFC-CPEC et envoyé à l'adresse suivante : 2120, rue Boivin, local 108, Québec, G1V 1N7